



## Assemblée générale

Distr. générale  
29 octobre 2002  
Français  
Original: espagnol

---

**Assemblée générale**  
**Cinquante-septième session**  
Point 13 de l'ordre du jour  
**Rapport de la Cour internationale de Justice**

**Note verbale datée du 23 octobre 2002, adressée au Secrétaire général par la Mission permanente du Costa Rica auprès de l'Organisation des Nations Unies**

La Mission permanente du Costa Rica présente ses compliments au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, en sa qualité de dépositaire des déclarations prévues au paragraphe 2 de l'article 36 du Statut de la Cour internationale de Justice, et a l'honneur de lui faire tenir ci-joint le texte de l'Accord bilatéral conclu que Roberto Tovar Faja, Ministre costa-ricien des relations extérieures et du culte, et Norman Caldera Cardenal, Ministre nicaraguayen des relations extérieures, ont conclu le 26 septembre 2002.

Étant donné la déclaration en application du paragraphe 2 de l'article 36 du Statut de la Cour internationale de Justice qui est mentionnée à l'article 3 dudit accord, et conformément aux droits du Costa Rica concernant une telle déclaration, la Mission permanente du Costa Rica apprécierait que la note jointe soit transmise officiellement au Secrétariat de la Cour internationale de Justice et aux États parties à son statut.

La Mission permanente du Costa Rica apprécierait également que le texte joint soit distribué comme document de l'Assemblée générale au titre du point 13 de l'ordre du jour.

Enfin, la Mission permanente du Costa Rica prie le Secrétaire général de procéder à l'enregistrement du texte de l'Accord joint, conformément au paragraphe 1 de l'Article 102 de la Charte des Nations Unies.



**Annexe**

**Annexe à la note verbale datée du 23 octobre 2002, adressée  
au Secrétaire général par la Mission permanente du Costa Rica  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Certification**

Je, soussigné, Bruno Stagno, Représentant permanent du Costa Rica auprès de l'Organisation des Nations Unies, certifie par la présente que le texte joint est une copie fidèle et complète de l'Accord Tovar-Caldera conclu entre le Costa Rica et le Nicaragua le 26 septembre 2002 à Alajuela (Costa Rica), que les parties n'ont assorti d'aucune réserve, déclaration ou objection et qui a été fait en langue espagnole. Je certifie aussi que la copie de l'Accord qui figure sur le disque est une copie fidèle et complète de l'Accord Tovar-Caldera.

Je certifie en outre que ledit accord est entré en vigueur le 26 septembre 2002 après avoir été signé, conformément à son dernier paragraphe, par M. Roberto Tovar Faja, Ministre des relations extérieures et du culte de la République du Costa Rica, et par M. Norman Caldera Cardenal, Ministre des relations extérieures de la République du Nicaragua.

New York, le 23 octobre 2002

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent  
(*Signé*) Bruno **Stagno**

## Appendice

### **Les Ministres des relations extérieures de la République du Costa Rica et de la République du Nicaragua :**

*Exprimant* leur volonté et leur détermination inébranlables de développer et renforcer les rapports de fraternité et de bon voisinage qu'ils entretiennent comme il sied à des pays unis par de forts liens historiques, géographiques, culturels et humains;

*Considérant* l'importance que revêtent pour nos peuples les projets d'intégration économique tels que l'union douanière et le traité de libre-échange entre l'Amérique centrale et les États-Unis d'Amérique, le Plan Puebla-Panamá et l'accord d'association entre l'Amérique centrale et l'Union européenne, parmi d'autres importantes initiatives régionales;

*Soulignant* qu'il importe d'approfondir la coopération entre les deux États en vue de promouvoir le développement durable de la région frontalière, y compris la création d'un fonds spécial de développement;

*Gardant à l'esprit* que le renforcement de nos relations de bon voisinage est fondamental pour dynamiser l'intégration économique et culturelle de l'Amérique centrale et le développement humain durable dans nos pays, pour le bien de nos peuples;

*Convaincus* que les projets d'intégration économique et la création d'un environnement propice à l'investissement, au commerce et à la coopération internationale seront favorisés dans la mesure où les deux pays recourront à des moyens pacifiques pour régler toute situation susceptible de nuire à leurs relations;

Et

*Convaincus* que l'esprit fraternel qui unit nos peuples et le renouveau des relations bilatérales permettront d'instaurer un espace de compréhension mutuelle et de concertation, au bénéfice de chacun;

#### **Sont convenus de ce qui suit :**

1. Les Gouvernements du Costa Rica et du Nicaragua suppriment, à compter de la date d'aujourd'hui, tous droits frappant le libre transit des frontaliers qui s'effectue au titre des permis frontaliers, dans le cadre des « courtoisies de frontière ».

2. Le Gouvernement du Costa Rica se dit prêt à supprimer, à compter du 1er janvier 2003, le droit applicable aux visas accordés aux citoyens nicaraguayens qui sont porteurs d'un passeport ordinaire. Au cas où l'élimination du droit applicable aux visas nécessiterait la modification de la législation en vigueur, le Gouvernement du Costa Rica appuiera et favorisera une telle modification, étant entendu qu'il appartient à l'Assemblée législative de trancher en toute souveraineté. Au moment où le Gouvernement du Costa Rica supprimera le droit applicable aux visas, le Gouvernement du Nicaragua éliminera au niveau national le droit perçu sur les cartes de tourisme et de services migratoires qui sont délivrées aux citoyens costa-riciens. À cet effet, les Gouvernements du Costa Rica et du Nicaragua diligenteront les études techniques nécessaires.

3. Le Gouvernement du Nicaragua s'engage à maintenir, pendant trois ans à compter d'aujourd'hui, la situation juridique existante concernant sa déclaration tendant à accepter la compétence de la Cour internationale de Justice. Pour sa part, le Gouvernement du Costa Rica s'engage, pendant la même période, à n'engager aucune action ou réclamation internationale contre le Nicaragua, ni devant ladite cour, ni devant aucune autre instance internationale concernant une affaire ou réclamation mentionnée dans des traités ou accords actuellement en vigueur entre les deux pays.

4. Rien de ce qui précède ne pourra être interprété comme une renonciation à des positions ou à des droits que chacune des parties possède et conserve conformément aux traités en vigueur dans le cadre du droit international.

En foi de quoi, nous signons, avec validité et effet immédiats, dans la ville d'Alajuela (Costa Rica), deux textes originaux, tous deux rédigés en espagnol et faisant également foi, ce 26 septembre 2002.

Le Ministre des relations extérieures  
et du culte de la République du Costa Rica  
(*Signé*) Roberto **Tovar Faja**

Le Ministre des relations extérieures  
de la République du Nicaragua  
(*Signé*) Norman **Caldera Cardenal**

---